

STEF METRON

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS.....	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Elément d'étiquetage	3
3. COMPOSITION	3
3.1. Mélanges.....	3
4. PREMIERS SECOURS	4
4.1. Description des premiers secours.....	4
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	4
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	4
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	4
5.1. Moyens d'extinction.....	4
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	4
5.3. Conseil aux pompiers	4
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	4
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	4
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	4
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....	4
6.4. Références aux autres sections.....	4
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	5
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	5
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	5
7.3. Utilisation finale particulière	5
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	5
8.1. Paramètres de contrôle.....	5
8.2. Contrôles de l'exposition	5
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	6
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	6
9.2. Autres informations	6
10. STABILITE ET REACTIVITE	6
10.1. Réactivité	6
10.2. Stabilité	6
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	6
10.4. Conditions à éviter	6
10.5. Matières incompatibles	6
10.6. Produits de décomposition dangereux	6
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	6
11.1. Informations sur les effets toxicologiques.....	6
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	7
12.1. Toxicité.....	7
12.2. Persistance et dégradabilité.....	7
12.3. Potentiel de bioaccumulation	7
12.4. Mobilité dans le sol.....	7
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	7
12.6. Autres aspects néfastes.....	7

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : STEF METRON

Page 2 sur 9

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	7
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	7
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	7
14.1. No ONU.....	7
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies.....	7
14.3. Classe de danger concernant le transport.....	7
14.4. Groupe d'emballage.....	7
14.5. Dangers pour l'environnement.....	7
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.....	7
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	7
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	8
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.....	8
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	8
15.3. Autres prescriptions	8
16. AUTRES INFORMATIONS	8

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur du produit	STEF METRON
1.2. Utilisation identifiées	Herbicide
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	CHEMINOVA AGRO FRANCE 19 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 76 71 08 46 cheminova@cheminova.com
1.4. N° d'appel d'urgence	Centre antipoison : <u>Paris</u> : 01.40.05.48.48 <u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11 <u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25 <u>Lille</u> : 03.25.81.28.22 Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : STEF METRON

Page 3 sur 9

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification du produit
selon la Directive 1999/45/EC

Non classé

Dangers pour la santé

L'inhalation des produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Dangers pour l'environnement

Le produit est considéré comme toxique pour la majorité des plantes.

2.2. Élément d'étiquetage

selon la Directive 1999/45/EC

Symbole des risques

Aucun

Phrases R

Aucune

Phrases S

S2 Conserver hors de la portée des enfants
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S24 Eviter le contact avec la peau
S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine

Phrase(s) SP

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Autres mentions

Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

▪ Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	Classement DSD	Classement CLP	[%]
Métamitron	41394-05-2	Xn; R22 N; R50	H302: Tox.aigüe cat.4 H400: Risques environnement aquatique aigus cat.1	58,3 %
Ethylène glycol	107-21-1	Xn; R22	H302: Tox.aigüe cat.4	< 10%

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Laver la peau avec une grande quantité d'eau et de savon. Consultez un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Traitement symptomatiquement.

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac, puis administrer du charbon médical et du sulfate de soude.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'acool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Le produit est non combustible, non comburant, non auto-inflammable et non explosif. En cas d'incendie peuvent se former des gaz nocifs : oxydes d'azote.

5.3. Conseil aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité.

Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer aux paragraphes 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements.

Interrompre le déversement à la source ou le contenir afin de limiter la contamination de la surface, du sol ou de l'eau.

Prévenir les autorités locales si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit avec du sable, de la terre ou un absorbant inerte non combustible et stocker dans un récipient de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales.

6.4. Références aux autres sections

Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.

Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger de l'humidité des températures extrêmes (températures <5°C et >30°C) et du rayonnement direct du soleil. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de toutes personnes non-autorisées, enfants et animaux.
- 7.3. Utilisation finale particulière** Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, les limites d'exposition ne sont pas déterminées pour ce produit et ses composants. Si des valeurs limites d'exposition sont spécifiées par des réglementations nationales et locales, ces dernières doivent être observées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Observer les mesures de précautions habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection respiratoire Porter un appareil de protection respiratoire adéquat, équipé d'un filtre pour substances chimiques.

Protection des mains Porter des gants résistants aux produits chimiques.
Il est recommandé de limiter le travail à effectuer manuellement.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau Porter un vêtement de protection approprié afin de prévenir le contact avec la peau.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : STEF METRON

Page 6 sur 9

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Aspect	Liquide
Couleur	Beige - jaune
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non disponible
pH	5,5 – 7,5
Température de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Dispersible
Viscosité	Non disponible
Température d'inflammation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	1,2 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans les solvants organiques	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non disponible

9.2. Autres informations

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Aucune donnée disponible
10.2. Stabilité	Aucune donnée disponible
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	A notre connaissance, aucune réaction dangereuse n'est susceptible de se produire
10.4. Conditions à éviter	Aucune donnée disponible
10.5. Matières incompatibles	Aucune donnée disponible
10.6. Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie, des gaz nocifs peuvent se former. Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	* par ingestion (rat) DL ₅₀ : 2250 mg/kg * par contact avec la peau (rat) DL ₅₀ : > 4000 mg/kg (rat)
Irritation cutanée	Non irritant (lapin)
Irritation des yeux	Non irritant (lapin)

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES


12.1. Toxicité	Toxicité pour les organismes aquatiques <u>Poissons</u> CL ₅₀ , 96 h = 533,7 mg/l <u>Invertébrés</u> Daphnies (<i>Daphnia magna</i>), CE ₅₀ , 48 h = 224,6 mg/l <u>Algues</u> Algues vertes, CE ₅₀ , 72h = 0,73 mg/l
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	Aucune donnée disponible
12.6. Autres aspects néfastes	Aucune donnée disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets	<i>Produit</i> Ne pas jeter les déchets à l'égout. Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération. <i>Emballages contaminés</i> Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public. <i>Code d'élimination des déchets</i> 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
---	--

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Metamitron)
14.3. Classe de danger concernant le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Dangers pour l'environnement	III
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Ne pas déverser dans l'environnement
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : STEF METRON

Page 8 sur 9

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

15.3. Autres prescriptions

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

Protection des travailleurs : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)

- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)

- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Délai de réentrée : 6 heures.

Protection de l'environnement Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit NC

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque

R22 Nocif en cas d'ingestion.

selon la Directive 1999/45/EC

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases de risque

H302 Nocif en cas d'ingestion.

selon le règlement CE 1272/2008

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils à suivre

Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : STEF METRON

Page 9 sur 9

Liste des abréviations

CAS	Chemical Abstracts Service	ICPE	Installations Classées pour la protection de l'environnement
CE ₅₀	50% Concentration induisant un effet	MARPOL	Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
CL ₅₀	50% Concentration létale	N.s.a.	Non spécifié ailleurs
CLP	CLP Classification, Labelling and Packaging	PBT	Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
DL ₅₀	50% Dose létale	Phrases R	Phrases de risque
DSD	Dangerous Substance Directive	Phrases S	Phrases de sécurité
EC ou CE	Communauté Européenne	Phrases SP	Phrases de précaution de sécurité
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	vPvB	très Persistant, très Bioaccumulatif
IBC	Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques		